



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 13 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Absents : Madame LENOEL, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur TREFOUX

24-082 MOTION POUR UN PLAN POUR LE LOGEMENT DANS LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Le Maire expose :

Le 24 juin, à l'occasion du Congrès de « Sites & Cités remarquables », présidé par Martin MALVY, ancien Ministre, quelques 500 élus et collaborateurs de leurs collectivités ont adopté à l'unanimité la motion "Pour un plan pour le Logement dans les Sites Patrimoniaux Remarquables".

Cette motion a été transmise au Président de la République, qui a répondu en faisant valoir son intérêt.

Par cette démarche, nous souhaitons agir concrètement et efficacement dans ce secteur qui, à plusieurs titres, est aujourd'hui majeur.

Retenir comme périmètre d'intervention pour un plan de logement, celui des Sites Patrimoniaux Remarquables, n'est pas sans signification. Ce sont des espaces que les élus locaux ont voulu délimiter comme territoire d'application de politiques d'urbanisme respectueuses du patrimoine et des besoins de la vie contemporaine. Ce sont des espaces qui comportent des centres anciens parfois désertés, d'une manière générale insuffisamment valorisés et qui possèdent un parc immobilier à rénover, souvent vacant.

Ce sont des espaces qui mettent à disposition des élus comme des promoteurs, des lieux à rendre à l'habitat sans pour autant imposer de nouvelles artificialisations des sols.

Notre objectif, en adoptant cette motion, consiste à appeler l'attention des pouvoirs publics sur cette situation et l'intérêt qui s'attacherait à une grande démarche nationale concernant, selon nos estimations, de 100 000 à 200 000 habitations à réhabiliter dans la décennie qui vient.

Ce plan pourrait être également l'occasion pour l'État et les opérateurs de rechercher ensemble les simplifications possibles à des mécanismes de soutien parfois complexes et difficiles à mettre en œuvre, notamment pour le bâti ancien.

Notre ville étant doté d'un Site Patrimonial Remarquable, je vous propose donc de vous associer à cette action en rejoignant la liste des signataires de cette motion, au nombre déjà plus de 150 élus et parlementaires, qui soutiennent l'action.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **ADOpte** cette motion pour un plan pour le logement dans les sites patrimoniaux remarquables et de la transmettre au prochain gouvernement installé.

VOTE : POUR : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

